

certifié exécutoire
transmis à la Préfecture
le 10/04/2024
publié, affiché le 10/04/2024

Pour le Maire, l'agent délégué

Isabelle DORANGEON



Département de l'Indre

Commune d'Ardentes

Décision n° 2024-1 du 10 avril 2024

Portant sur l'étude pré-opérationnelle
d'aménagement de la rue de la Gare et de ses
abords : mobilités et requalification des espaces
publics

Le Maire d'Ardentes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2020 dont Monsieur le Préfet de l'Indre a accusé réception le 29 mai 2020 accordant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire et notamment l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 214 000 € ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération n° 32-2022 du 12 mai 2022 relative au projet de lancer une étude pré opérationnelle d'aménagement de la rue de la Gare et de ses abords ;

Vu la délibération n°23/2023 du 31 mai 2023 relative à l'avenant n°1 au marché d'étude,

Vu ledit avenant n°1 signé le 15 juin 2023 ;

Considérant le projet d'avenant n°2 relatif à cette étude, destiné, au regard de l'évolution du projet, à modifier la répartition des honoraires entre les différents membres du groupement en phase 3 et lors de la Prestation Supplémentaire Éventuelle (PSE), sans impact sur le montant total de la tranche ferme de l'étude, ni de la PSE ;

Considérant l'avis favorable du comité marché de la commune,

Décide

Article 1 : d'approuver l'avenant n°2 relatif à l'étude pré-opérationnelle d'aménagement de la rue de la gare et de ses abords,

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte en

ce sens :
Accusé de réception en préfecture
036-21360059-20240410-DECISION2024-1-AR
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Article 3 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance.

Un extrait en est affiché à la mairie.

Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet de l'Indre le 10 avril 2024

Fait à Ardentes le 10 avril 2024
Le Maire



Gilles CARANTON

Accusé de réception en préfecture
036-213600059-20240410-DECISION2024-1-AR
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024